



Formation professionnelle de niveau 3

BPA

Ouvrier spécialisé en paysage



CFPPA - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

DUREE TYPE (hors remise à niveau)
910 heures en centre et
210 heures en entreprise

• **LIEUX**

Domaine et centre de formation du merle, route d'Arles à Salon de Provence

• **DATE DE SESSION**

Session 2024 à confirmer

• **TARIF**

11830 € - Parcours complet
Nous consulter pour les parcours partiels, ou statut demandeur emploi

• **EFFECTIF**

De 9 à 14 personnes maximum

• **ACCESSIBILITE**

Référente handicap Aurore VAL
cfppa.st-remy@educagri.fr

• **DELAIS ACCES A LA FORMATION**

De 15 jours à 3 mois
(suivant financeurs)

• **DATE ENREGISTREMENT RNCP**

31/12/2028

• **CERTIFICATEUR**

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

• Taux réussite N-1 : 86%

• Taux Insertion Emploi N-1 : 86%

• Taux Satisfaction N-1 : 80,3%

OBJECTIFS

Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
Utiliser les matériaux, matériels et équipements sur les chantiers de paysage
Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
S'adapter à des enjeux professionnels locaux

CONTENU

Des blocs de compétences professionnelles :

- Techniques d'entretien paysager
- Techniques de création paysagère
- Maintenance des matériels et des équipements
- Adaptation à des enjeux professionnels locaux
- Gestion d'une activité et droit du travail

Des modules spécifiques :

- Soutien personnalisé à la formation
- Techniques de recherche d'emploi (TRE)
- Certificat Sauveteur Secouriste du travail (SST)
- Conduite de petits engins de chantier (délivrance ACES, valant CACES sous conditions)

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel, en s'appuyant sur la dynamique de groupe et des méthodes actives.

Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition de la formation :

- ✓ Sur l'établissement : atelier de maintenance, plateforme technique, exploitation agricole, jardins espaces verts.
- ✓ Conventions de partenariat de chantiers pédagogiques : collectivités locales, associations, etc.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluation construite autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation. Le diplôme est acquis si le/la bénéficiaire a réussi l'ensemble des évaluations.

Le bénéfice des UC (Unités Capitalisables/blocs de compétence) acquises est conservé à vie.

Les bénéficiaires reçoivent leur plan de formation et d'évaluation (descriptif et dates) en début de parcours.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret du siège 19131715500015 – NDA 93131313713
EPLFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20) Maj mai24

CFPPA - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole



• CODES

ROME A1203
RNCP 39066
NSF n°214S
Formacode 21046

• REFERENT FORMATION

Julien AVY
Julien.avy@educagri.fr

• CONDITIONS PARTICULIERES

Parcours personnalisé suite a un positionnement individuel
Stages obligatoires

• ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Plusieurs formatrices et formateurs sont des professionnels en activité dans la filière paysage.

Durant la formation les occasions de rencontrer des professionnels sont multiples : stages en entreprise, travaux pratiques et chantiers pédagogiques, visites techniques pédagogiques, entretiens de recrutement, etc.

CONTACT

Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr

PUBLIC

Hommes, femmes, adultes, jeunes : motivé.e.s par les emplois en jardin espaces verts.

Demandeur.se d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA. Jeunes suivi.e.s en Missions Locales ou par le Service Insertion Emploi Jeunesse (SIEJ) du Département.

METIERS VISES

Ouvrier.e qualifié.e en entreprise privée ou en collectivité territoriale. Personnel qualifié dans des organismes publics ou associatifs, gestionnaires d'espaces naturels. Services à la personne. Prestataire de service. Entrepreneur.se du paysage.

PRE-REQUIS

Participer à une information collective suivie d'un entretien de positionnement (avec test éventuel) au centre de formation et remplir un dossier d'inscription administratif.

Minimum niveau scolaire de 3^{ème} (savoir lire, écrire et compter).

Apte à utiliser des machines et au port de charges, motivé pour travailler en extérieur et en équipe .

Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique et de conduite d'engins.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Demandeur.euse d'emploi, inscrit.e à Pôle Emploi : 2 à 3 semaines avant le début de la formation pour le parcours complet, donc début septembre.

Statuts salariés : dépôt auprès de l'OPCO du dossier complet, 2 à 4 mois avant la formation.

Pour les parcours partiels et autres statuts, nous consulter.

FINANCEMENTS

Si vous êtes demandeur.euse d'emploi, ou au RSA, ou suivi.e par une mission locale, votre candidature peut être étudiée dans le cadre du Financement AFC du Pôle emploi PACA.

Vous pouvez être orienté.e par un CEP (Conseiller en Evolution Professionnelle) du Pôle Emploi, de la Mission Locale (- de 26 ans), du Pôle local pour l'Insertion et l'Emploi (public RSA), du Cap Emploi (public TH), par le Service Insertion Emploi Jeunesse (SIEJ) du Département.

Si vous êtes salarié.e.s ou particuliers, notamment pour des parcours partiels, vous pouvez bénéficier du dispositif PRO-A ou du Contrat de Professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF de transition professionnelle), dans la limite des places réservées.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret du siège 19131715500015 – NDA 93131313713
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)
Maj mai24